

MH EPARGNE MONETAIRE B

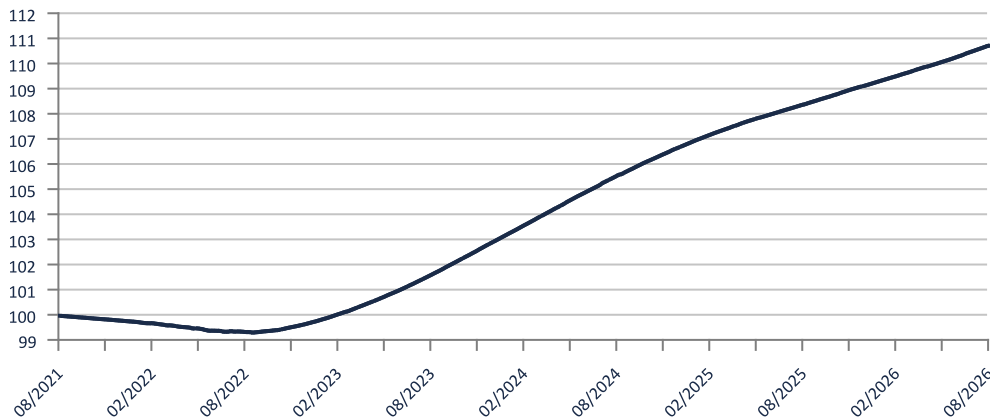
Reporting au 31/08/2026

FCPE

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire, le fonds suit (via son fonds maître) une gestion active de sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance. Le fonds vise à obtenir un rendement proche de l'euroSTR (indice Euro Short-Term Rate).

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

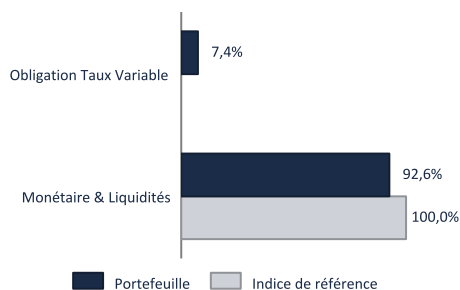
Performances cumulées (en %)	1 mois	2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,19	1,44	2,16	8,98	10,75	9,11
Indice de référence	0,19	1,37	2,04	8,95	10,89	8,65

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	2,16	2,91	2,06	0,88
Indice de référence	2,04	2,90	2,09	0,83

Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	2,30	3,68	3,25	-0,12	-0,56
Indice de référence	2,24	3,79	3,28	-0,02	-0,49

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



INDICATEURS*

WAL**	WAM***	Sensibilité
236 j	23 j	0,07

**WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

***WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Actif net du portefeuille : 1 316,32 M€
Valeur liquidative de la part : 3,823 €



CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 16/03/2007

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Article SFDR (2) : 8

Code AMF : 990000092499

Devise : Euro

Indice de référence :
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,16%

Coûts de transaction : 0,03%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

PRINCIPALES LIGNES*

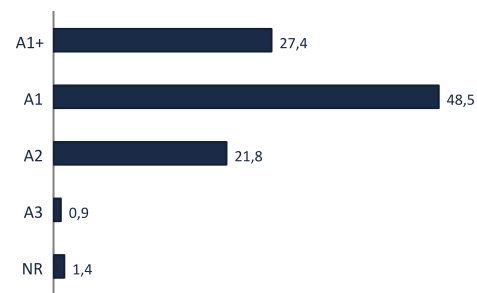
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
DAT ARKEA CRED MUTU	4,00%	France	DAT
REGARD MONETAIRE H	3,75%	France	OPCVM COURT TERME
Depo0.15 180127	3,25%	France	DAT
ALLIANZ SECURICA-SRI	2,49%	France	OPCVM COURT TERME
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	2,02%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 25/08/27 LBP EUR V ESTR OIS +0.3i	1,15%	France	ECP 25/08/2027
BTF 30/09/26 14W	1,12%	France	BTF 30/09/2026
NCP 19/02/27 NORBALT EUR V ESTR OIS	0,95%	Suède	ECP 19/02/2027
NCP 23/12/26 UNIBCAS EUR V ESTR OIS	0,95%	Allemagne	ECP 23/12/2026
NMTN 03/02/28 CACONSFI EUR V ESTR	0,95%	France	BMTN 03/02/2028



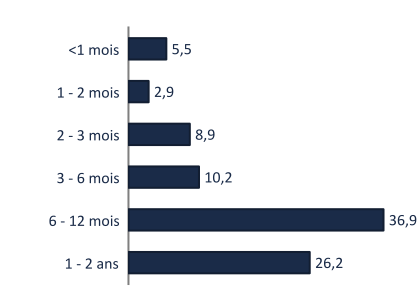
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

ANALYSE DU FONDS MAITRE - MONETAIRE

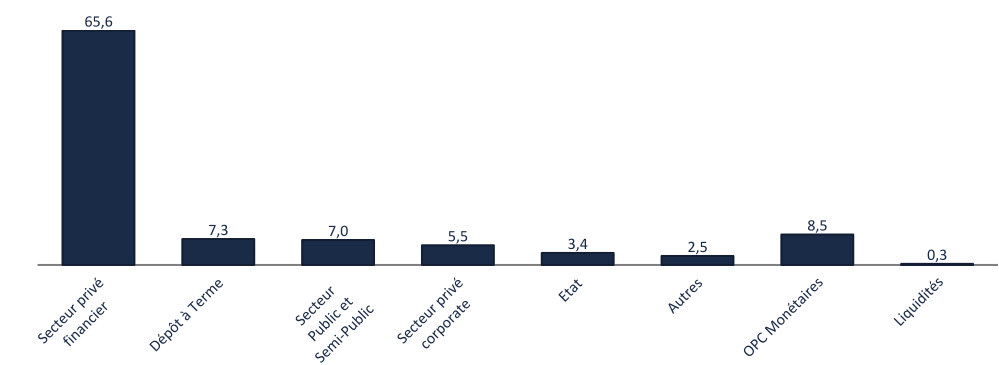
Répartition par notation court terme hors OPC
(en % de la poche)*



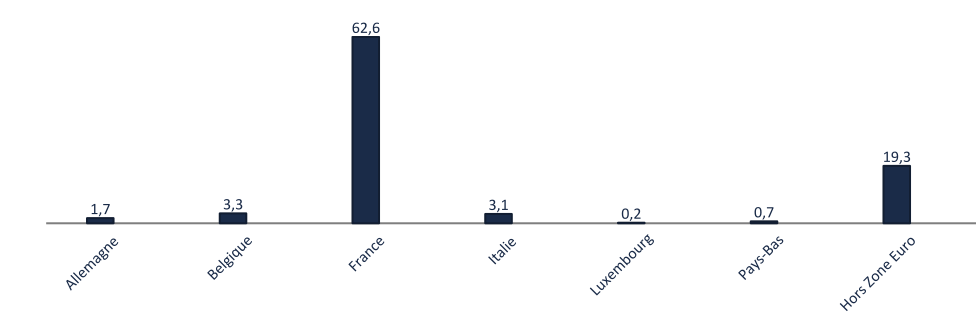
Répartition par tranche de maturité hors OPC
(en % d'actif)*



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	14,43	17,08
Taux de couverture (en % de l'actif)	100,00%	97,45%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global *

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	11,04%	57,25%	31,71%
Univers de départ	20,52%	50,51%	28,97%

Controverses par niveau de gravité

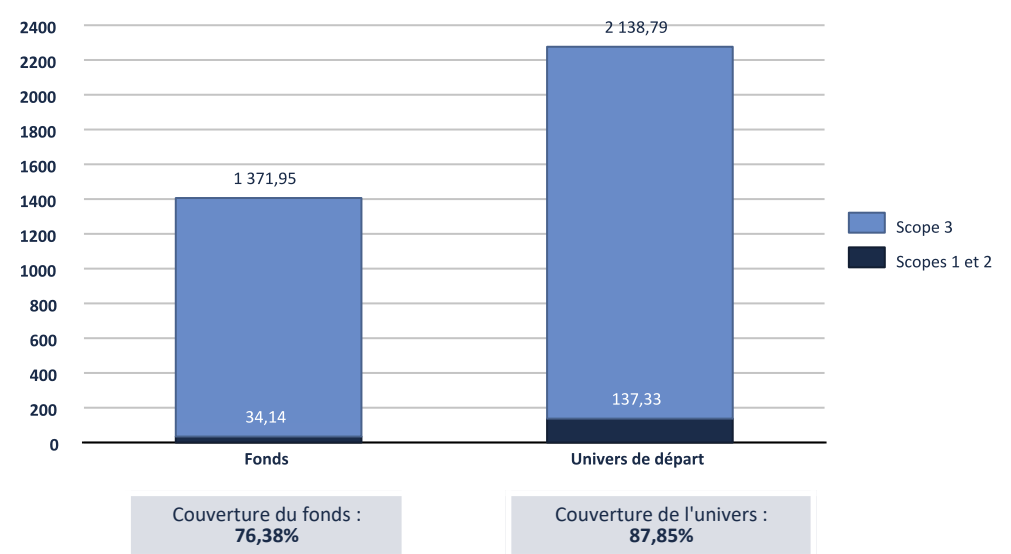
Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	5,40%	11,69%
Niveau 1	16,62%	10,04%
Niveau 2	67,33%	62,30%
Niveau 3	11,30%	13,11%
Niveau 4	0,00%	2,73%
Niveau 5	0,00%	0,12%
Taux de couverture	100,00%	98,12%

Source des données : Sustainalytics

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



Source : Sustainalytics
Définition : Exprimé en tonnes de CO2 par million d’euros de revenu, l’indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l’entreprise. Elle est pondérée par la part de l’actif dans le portefeuille.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC* * United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	0,00%	0,00%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l’UN Global Compact * ou les principes directeurs de l’OCDE.
	Couverture du fonds : 100,00%	Couverture de l'univers : 95,74%		
FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D’ADMINISTRATION (EN %)	45,91%	41,70%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
	Couverture du fonds : 100,00%	Couverture de l'univers : 86,79%		
EXISTENCE D’UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	100,00%	98,44%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l’Homme.
	Couverture du fonds : 100,00%	Couverture de l'univers : 95,21%		

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.